VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE,

JEUDI LE 11 JUIN.

Propriété Désirable du Troisième District.

No 1618 rue Dorgenois, entre Maps et No 1626 rue Marais, entre Ste Anne et l'ut Grande.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Excutteur-Bureau No 707 rue Carondelet—MARDI, le 11 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Bureau No 840 et 842 rue Common, près Baronne, en vertu d'et conformément à un jugement rendu le 2 mai 1901 jugé de 1 ordre 1901 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, sous le No 1 Partage de Division D, dans l'affaire intitulée succession de Mme Mary Ann Richards, No 44,522 du dossier de la société court, à l'adhère publique à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de la Ville, dans l'Ilet No 1557 borné parles rues Encampement, Marigny, Frenaye et Elysée, désigné par les lettres A-B sur le plan fait par Chas de Attebe, voyer, lot 1 lot B. forme l'encoignure des rues Encampement et Marigny et mesurant (31) trente et un pieds (31) une pouces de la ligne de face sur la rue Encampement par (100) cent pieds de profondeur et se forme de la partie de devant du ci-dessus par la ligne sur la rue par A. Perlesse le 6 avril 1899.

Les améliorations comprennent un cottage simple en brique couvert en ardoises ayant quatre cinq chambres, cuisine, hangar, etc.

Les améliorations comprennent un cottage simple en briques couvert en ardoises, ayant quatre cinq chambres, cuisine, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district, désigné par le lettre C sur le dessin de division mentionné et mesurant (27) vingt sept pieds (30) trente et (3) trois lignes de face sur la rue Marteaque par (63) soixante trois pieds (3) trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et est forme des parties de fond ci-dessus désignées par les lettres A-B et cinq sur le plan de A. Tebelaux ci-dessus mentionné.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois couvert en ardoises, ayant quatre trois chambres, citerne, hangar, etc.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde en deux ans, avec hypothèque devant assumer en faisant pour lun des versements, en plus le balance du solde sociétaire, en dépôt de 10 pour cent devant être versé comptant au moment de chaque adjudication.

Actes de vente prépayés Robert Léger, notaire, et les frais de l'adjudication seront payés par les Ex T. Les frais des acquéreurs.

13 mai—11 12 19 26—juin 2 9 10 11

E. A. Carrère

ANNONCE JUDICIAIRE

MERCREDI, LE 12 JUIN

A 11 HEURES A. M.

Cottage Double Retiré,

Nos 2315-2315 rue Freret, entre l'avenue de la Toulouse et la rue Toledano.

Succession de Edmond Degaé.

No 64,671—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRÈRE, Executeur. Bureau No 827 rue Carondelet, entre Perdido et Gravier, le MERCREDI, le 12 juin 1901, à 11 heures A. M. à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 842 rue Perdido, en vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 4 mai 1901 par l'Hon. Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour procéderait de vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la Ville de Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue de la Latitude, les rues Bruslac, maintenant Jackson, Gaiennie, Gladiateur et Ste Marie, Freret, désigné comme le No 24 de l'Ilet 284 et mesurant (50) cinquante pieds de front, composé pour référence en l'étude de M. Tebel, notaire en cette ville, le dit lot mesurant (50) cinquante pieds de front sur la rue Lazy, maintenant rue Freret, sur cette ligne, (100) cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme les Nos 2323-2325 rue Freret comprenant un cottage double revêtu contenant 2 chambres, sur sur la façade et 2 sur la cour, et chaque cette citerne et hangar. Le bâtisse dans le fond de la cour contenant 2 chambres et citerne.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant à l'adjudication, le solde en deux ans il y en a crédit en billets de un et deux ans avec hypothèque sur le dit immeuble, les de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et toutes autres conditions ordinaires, le dit vendeur assurant les taxes dues et exigibles en 1901, à l'exonération de la vente, et les frais de notaire pour les timbres de revenu intérieur des E. U.

Actes de vente prépayés par C. Henrique, notaire, et les frais de l'adjudication, un dépôt comptant de (500 00) cinq cent pour cent, au moment de l'adjudication.

E. A. CARRÈRE,
Executeur.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 11 12

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE THOMAS FARRELL.

No 43,304—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

PAR JACOB A. REINACH, Executeur-Bureau 1030 Aline Street, entre Jackson et Calliope, le MARDI, le 11 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Common, en vertu d'un ordre de Hon. W. E. Pounner, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire intitulée succession de Mme Mary Farrell, No 43,304 du dossier de la société court, à l'adhère publique à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de la Ville, dans l'Ilet 755 bornés par les rues Magnolia, Dryades, Upp rlice et Clara, désigné par le No 31, mesurant 31 pieds de face à la rue Willow, et de face à la rue Magnolia par quinze (15) pieds de distance de l'encoignure des rues Willow et Cadiz par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

A la certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District, dans l'Ilet 250 compris dans le square bornés par les rues Dryades, Jonhson, Jouet et Tchip, désigné par le No 19, et mesurant 30 pieds de front sur la rue Dryades par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District, dans l'Ilet 1018 bornés par les rues St-Patrick, Bouth, Olympia et D'Hémecourt, désigné par le No 21, et mesurant 24 pieds 7 pouces de front sur la rue St Patrick par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'Ilet 1018 bornés par les rues Scott Bouth, Banks et Pierre, lot 21 lot désigné par le No 22 et mesurant 24 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant le balance, en un et deux ans, avec (10) dix d'intérêt, par an de la date de la vente jusqu'au paiement garanti par lien de vendeur et vente les autres clauses de sécurité. Il porte cent hypothèques d'usages en cas de prêts. Les frais de notaire et de l'adjudication seront payés par l'acquéreur. Les frais des acquéreurs.

Actes de vente inclusion les timbres de revenu de guerre prépayés par J. D. Taylor, notaire. Les frais des acquéreurs.

J. D. ROSSER JR, avocat.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 4 date

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Résidence commerciale de choix et placement en propriétés dans le premier et le quatrième district.

Buvette prospérante No 1125 rue Ste-Marie, coin Camp.

Résidence No 1123 rue Ste-Marie, près de la rue Camp.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 1023 et 1025 rue Richard—entre les rues Magasins et Constance.

Deux résidences doubles à deux étages, Nos 1460 et 1452 et 1454 et 1458 rue Annonciation, entre les rues Robin et Race.

Magasin en briques à trois étages, Nos 218 et 220 rue Poydras, entre les rues Folton et Nouvelle Levée.

Magasin à deux étages, No 611 rue Fulton, entre les rues Poydras et Lafayette.

Cottage élevé No 1007 avenue Jackson à l'encoignure de la rue Constance.

CAROLINE AMELIA MILLER vs les mineurs MAY MAUD MILLER et autres. No 62,237, et succession de NICHOLAS MILLER et femme.

No 61,795 consolidé, Division B, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard Leslie, Agents, Bureau 1138 rue Carondelet, en vertu d'un jugement rendu le 14 mai 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Common, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 mai 1901 et signé le 23 mai 1901 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, et conformément à l'ordre du Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour procéder à la vente ci-dessous mentionnée, dans l'affaire intitulée succession de Mme Mary Ann Miller, No 62,237 du dossier de la société court, à l'adhère publique à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° No 1125 RUE STE MARIE AU COIN DE LA RUE CAMP.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de la Ville, dans l'Ilet bornés par les rues Camp, Ste Marie, Magasins et Felicité, désigné comme le No 6 de l'Ilet 1 et mesurant (30) trente pieds, quatre pouces de face sur la rue Ste Marie, cent pieds de face sur la rue Camp, toute vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme de la partie de devant du ci-dessus par une ligne parallèle à la rue Ste Marie, cette ligne mesurant (30) trente pieds, six pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, contenant trois chambres à coucher, et quatre chambres à coucher, et cabinet dans la mansarde, le dit cabinet dans la mansarde, le fond contenant sur chaque étage une galerie, et chaque étage contenant deux fonds. Cuisine et un bon lieu, ayant les gaz partout. Toutes les principales chambres dans la maison ont des cheminées en marbre, et la maison est couverte de poutres et de pattern de bois, et possède une cour et hangar, deux citernes entre pour voitures, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le balance (2) en deux ans, avec (10) dix intérêts payables en un et deux ans garantie par hypothèque sur le dit immeuble, et par la propriété vendue divisées en cinqons pour subdiviser les intérêts respectifs des co-propriétaires et les frais de notaire et de l'adjudication jusqu'au jour de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et les actes devant passer devant notaire, au moment de la adjudication les taxes de 1900 et de 1901, et les frais de la vente conformément à l'ordre de la cour en dépôt comptant de 10 0[illegible] au moment de l'adjudication, actes de vente par devant Fred Legendre, notaire, frais des acquéreurs.

Bucs, Walsh & Buck et Charles Theard, avocats.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE,

Cottage Double en Bois Nos 4356 et 4358 Camp, encoignure Upperline.

Succession de Catherine Buhot ou Hoover.

No 34,896—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard Leslie, Agents, Bureau 1138 rue Carondelet, le 11 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Common, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 mai 1901, signé le 13 mai 1901, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée succession de Mme Catherine Buhot, No 34,896 du dossier de la société court, à l'adhère publique à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet bornés par les rues Magnolia, Upperline et Camp, et désigné comme le No 5 de l'Ilet 1 et mesurant 25 pieds en ligne de face à la rue Upperline, et 25 pieds en ligne de face à la rue Camp, et forment l'encoignure des rues Camp et Upperline et mesurant 25 pieds en ligne de face à la rue Upperline et 25 pieds en ligne de face à la rue Camp et 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant trois chambres à coucher et cabinet dans la mansarde, le dit cabinet dans la mansarde, le fond contenant sur chaque étage une galerie, et chaque étage contenant deux fonds. Cuisine et un bon lieu, ayant les gaz partout. Toutes les principales chambres dans la maison ont des cheminées en marbre, et la maison est couverte de poutres et de pattern de bois, et possède une cour et hangar, deux citernes entre pour voitures, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le balance (2) en deux ans, avec (10) dix intérêts payables en un et deux ans garantie par hypothèque sur le dit immeuble, et par la propriété vendue divisées en cinqons pour subdiviser les intérêts respectifs des co-propriétaires et les frais de notaire et de l'adjudication jusqu'au jour de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et les actes devant passer devant notaire, au moment de la adjudication les taxes de 1900 et de 1901, et les frais de la vente conformément à l'ordre de la cour en dépôt comptant de 10 0[illegible] au moment de l'adjudication, actes de vente par devant Fred Legendre, notaire, frais des acquéreurs.

Bucs, Walsh & Buck et Charles Theard, avocats.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE,

Cottage Double en Bois Nos 4356 et 4358 Camp, encoignure Upperline.

Succession de Catherine Buhot ou Hoover.

No 34,896—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard Leslie, Agents, Bureau 1138 rue Carondelet, le 11 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Common, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 mai 1901, signé le 13 mai 1901, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée succession de Mme Catherine Buhot, No 34,896 du dossier de la société court, à l'adhère publique à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet bornés par les rues Magnolia, Upperline et Camp, et désigné comme le No 6 de l'Ilet 1 et mesurant 25 pieds en ligne de face à la rue Upperline, et 25 pieds en ligne de face à la rue Camp, et forment l'encoignure des rues Camp et Upperline et mesurant 25 pieds en ligne de face à la rue Upperline et 25 pieds en ligne de face à la rue Camp et 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant trois chambres à coucher et cabinet dans la mansarde, le dit cabinet dans la mansarde, le fond contenant sur chaque étage une galerie, et chaque étage contenant deux fonds. Cuisine et un bon lieu, ayant les gaz partout. Toutes les principales chambres dans la maison ont des cheminées en marbre, et la maison est couverte de poutres et de pattern de bois, et possède une cour et hangar, deux citernes entre pour voitures, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le balance (2) en deux ans, avec (10) dix intérêts payables en un et deux ans garantie par hypothèque sur le dit immeuble, et par la propriété vendue divisées en cinqons pour subdiviser les intérêts respectifs des co-propriétaires et les frais de notaire et de l'adjudication jusqu'au jour de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et les actes devant passer devant notaire, au moment de la adjudication les taxes de 1900 et de 1901, et les frais de la vente conformément à l'ordre de la cour en dépôt comptant de 10 0[illegible] au moment de l'adjudication, actes de vente par devant Fred Legendre, notaire, frais des acquéreurs.

Bucs, Walsh & Buck et Charles Theard, avocats.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 23

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA Bâtisse en briques

A TROIS ETAGES,

Nos 639 et 641 Rue Ste Anne et 800 Rue Royale,

Formant l'encoignure des dites rues.

Succession de Vincent Languille No 5331. Vingt-neuvième Cour Judiciaire de District, Paroisse de St Bernard.

PAR DENIS & DANZIGER, H. H. Hodgson, Bureau 732 rue Carondelet—Jeudi le 6 juin 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jisbert Parker, juge de la Cour Civile de District, No 1 Section Commune, Division B, dans l'affaire intitulée, la succession de Vincent Languille, No 5331 du dossier de la société court, à l'adhère publique à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés ci-après décrites à savoir:

La bâtisse en briques à trois étages, comprenant Nos 639 et 641 Rue Ste Anne et 800 rue Royale, maintenant occupée en tre de chaussures comme un magasin de nuit et de tissu, ensemble avec toutes les améliorations et 12 chambres vestibule avec escalier, gaz etc. sur la ligne de face de la rue Royale, et mesurant environ 50 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes dans l'ilet formé par les rues Royale Ste Anne, Chartres et Conti, et mesurant 50 pieds plus ou moins, de face à la rue Ste Anne sur 50 pieds, plus ou moins de profondeur en façade à la rue Royale et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Royale.

La bâtisse en briques, étant seulement à petite distance de la rue du Canal et dans une partie réservée exclusivement aux affaires ou plaisir.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à balance en trois ans, avec (10) dix pour cent de l'intérêt par an, payable par des billets de crédit de l'acquéreur, avec hypothèque sur le dit immeuble, et les frais de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque conventionnelle, et les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et les actes devant passer devant notaire, au moment de la adjudication, en dépôt de 10 pour cent devant être versé comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente prépayés Robert Léger, notaire, et les frais de l'adjudication seront payés par les Ex T. Les frais des acquéreurs.

13 mai—11 12 19 26—juin 2 9 10 11

E. S. Cobb.

ANNONCE JUDICIAIRE

Installations de Laiterie.

Quarante-huit vaches 20 veaux, 2 taureaux 2 bœufs, une heure de travail, 2 chevaux frais 2 chariots, 2 harnais, 4 fouetteurs, 4 fouets, 4 seaux, 4 bouteilles, 4 pots de beurre, 4 pots de lait, 4 pots de crème, 4 pots de fromage, 4 pots à sucre, 2 tonneaux de bière, 4 lait 2 chaudières, 2 chaudières à vapeur, 2 chaudières, 2 tuyaux, et tout les autres articles appartenant sur la charrie de première classe.

Ordre de vente de Jules Hardy Rey.

La propriété de S. P. Dupre à Gentilly, Paroisse de la Nouvelle-Orléans, Nouvelle-Orléans, Parties de terrain pour valeur de deux cents ($200) et 11 heures A. M.

E. S. COBB, Executeur.

Prenez les cars de Carondelet Avenue Rivers pour se rendre à la vente.

2 juin—5 7

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Bâtisse Equitable.

Placement Superbe

—POUR—

CAPITAL

—DANS—

L'ENCOIGNURE ENVIABLE

—DES—

Rues Carondelet et Gravier,

EN FACE DE LA

Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans

—Et de la—

Banque Nationale de l'Union.

L'emplacement central et de choix

POUR LES

PRINCIPAUX INTÉRÊTS DU COMMERCE,

Rapportant Un Magnifique Revenu.

Succession de Mme Mary E. Boyer.

No 84,592—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JEUDI, LE 20 JUIN 1901.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Agents—Bureau 1138 rue Carondelet, JEUDI, le 20 juin 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 16 mai 1901, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division E agissant pour l'Hon. Fred D. King, Juge de la Division B, maintenant absent en cour, et l'Hon. Fred D. Fabacher intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet bornés par les rues Carondelet, Gravier, Rue Ste Marie, Rue Tonlouse, St Pierre Chartres, et Bourbon, et désigné comme le No 3 de l'ilet 1 et mesurant environ 50 pieds en ligne de face à la rue Carondelet, et 50 pieds en ligne de face à la rue Gravier, et 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à quatre étages solidement construite, ayant 12 chambres, vestibule, bureaux au rez-de-chaussée et bureaux aux deux étages supérieurs.

Les deux côtés de terre sur lesquels les bâtisses sont érigées sont désignées par les Nos 1 et 2 de l'ilet 1 et mesurant 50 pieds de mesurant comme suit: le lot No 1, formant l'encoignure de la rue Gravier, et mesurant 25 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 2 de 25 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de la rue Gravier, et 92 pieds 6 pouces et 32 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne de l'ouest, depuis le lits, laquel bâtisse, par séparation entre ces deux lots 3 pouces. Le lot No 1 est contigu au lot No 3 ayant 25 pieds de front sur la rue Carondelet 86 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur et 32 pieds 6 pouces de large et 25 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la ligne de la rue Gravier.

Le lot No 2 est contigu au lot No 4 ayant 25 pieds de front sur la rue Carondelet 86 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur et 32 pieds 6 pouces de large et 25 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la ligne de la rue Gravier.

Les améliorations consistent en une bâtisse à trois étages, ayant 12 chambres, vestibule, etc. et 2 bureaux au rez-de-chaussée, ayant 2 chambres, vestibule, etc. et 2 bureaux aux deux étages supérieurs, et 2